

Date de convocation

04/09/2019

Date d'affichage

04/09/2019

Nbre de conseillers

en exercice : 10

présents : 8

votants : 9

L'an deux mille dix-neuf, le douze septembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. André PHILIPOT, Maire.

Etaient présents Mme BARBELETTE, Mrs TIZON, CHERBONNEL, LAN, Mmes BLANCHET et DESRUES (excusée pour le début de séance et présente à partir de la délibération TC2L : attribution d'une subvention) et M. MARTINAIS.

Absents excusés :

Mme Colette PENDRIGH donne pouvoir à Mme Madeleine BARBELETTE
M. Patrice LEMERCIER

Mme Céline DESRUES est excusée pour le début de la séance

M. Nicolas MARTINAIS est nommé secrétaire de séance.

Lotissement résidence des Verriers : numérotation et adressage

Monsieur le Maire présente aux élus le plan d'ensemble du lotissement « résidence des Verriers » et propose de procéder à sa numérotation et à son adressage.

Il présente le plan et précise que l'entrée du lot n°1 et celle du lot n°13 se fait par la rue de la Forêt.



Lot n° 1	12 rue de la Forêt
Lot n° 2	1 résidence des Verriers
Lot n° 3	3 résidence des Verriers
Lot n° 4	5 résidence des Verriers
Lot n° 5	7 résidence des Verriers
Lot n° 6	9 résidence des Verriers
Lot n° 7	12 résidence des Verriers
Lot n° 8	10 résidence des Verriers
Lot n° 9	8 résidence des Verriers

Lot n° 10	6 résidence des Verriers
Lot n° 11	4 résidence des Verriers
Lot n° 12	2 résidence des Verriers
Lot n° 13	10 rue de la Forêt
Lot n° 14	19 résidence des Verriers
Lot n° 15	17 résidence des Verriers
Lot n° 16	15 résidence des Verriers
Lot n° 17	13 résidence des Verriers
Lot n° 18	11 résidence des Verriers

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité de VALIDER la numérotation et l'adressage du lotissement de la résidence des Verriers présentés ci-dessus

La Massonnais : validation du devis de reprise des branchements EU - EP

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la réalisation de la liaison douce vers Fougères du côté de la Zone d'Activités de la Massonnais, il convient de revoir les branchements aux usées et aux eaux pluviales des 5 propriétés à proximité.

Il informe les élus qu'une seule entreprise a répondu à la consultation pour cette reprise des branchements, il s'agit de la STPO (Société des Travaux Publics de l'Ouest). Il détaille le devis dont l'offre de base s'élève à 19 727.50 € HT et l'option n°1 pour le retrait de l'amiante à 5 000 € HT.

Monsieur le Maire précise qu'il est aussi nécessaire de modifier les crédits budgétaires de la façon suivante:

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
605 Achat de matériel, équipements et travaux	+ 30 000,00 €	774 Subvention exceptionnelle	+ 12 783,71 €
		7133 (042) Variation des en-cours de production de biens	+ 17 216,29 €
Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
3351 (040) Terrains	+ 5414,57 €	1641 Emprunts	+ 17 216,29 €
3355 (040) Travaux	+ 11 801,72 €		

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de RETENIR la proposition de l'entreprise STPO pour la reprise des branchements des eaux usées et des eaux pluviales d'un montant de 19 727,50 € HT pour l'offre de base et d'un montant de 5 000 € HT pour l'option pour retrait de l'amiante, soit un total de 24 727,50 € HT
- d'IMPUTER cette dépense sur le budget de la ZA la Massonnais à l'article 605 « Achats de matériel, équipements et travaux »
- de VALIDER la proposition de la décision modificative n°1 sur le budget de la ZA la Massonnais
- de MODIFIER l'affectation des crédits budgétaires comme présenté ci-dessus

L'Homée : validation du devis de Véolia pour la pose et la fourniture d'un poteau incendie

M. Gérard TIZON, Adjoint aux affaires rurales, indique qu'il est nécessaire d'installer un poteau incendie pour le secteur de l'Homée.

Il présente le devis de Véolia qui s'élève à 3 244,50 € HT et localise sur un plan le secteur.

Monsieur le Maire informe les élus qu'il est nécessaire de modifier les crédits budgétaires de la façon suivante sur le budget primitif 2019 Assainissement :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	
Article 2315 Installation matériel et outillages tech. Opération 22 Lotissement résidence des Verriers	- 4 000.00 €
Article 2315 Installation matériel et outillages tech. Opération 23 L'Homée	+ 4 000.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de VALIDER le devis de Véolia pour la pose et la fourniture d'un poteau incendie à l'Homée pour le montant de 3 244,50 € HT
- d'IMPUTER cette dépense sur le budget Assainissement à l'article 2315 « Installation matériel et outillages tech, » opération 23 « L'Homée »
- de VALIDER la proposition de la décision modificative n°1 sur le budget Assainissement
- de MODIFIER l'affectation des crédits budgétaires comme présenté ci-dessus

Ecole primaire publique : fixation des coûts de fonctionnement en vue des participations des communes extérieures – année scolaire 2019 – 2020

Mme Madeleine BARBELETTE, adjointe aux finances, après étude, propose aux membres du Conseil Municipal d'arrêter les coûts par élève pour le fonctionnement de l'école primaire publique à partir des dépenses réalisées et des effectifs sur l'année 2018.

Année scolaire 2019 - 2020

Compte administratif 2018

	Coût réalisé	Maternelle	Elémentaire
TOTAL FRAIS DE FONCTIONNEMENT GESTION COURANTE	32 209,95 €	10 812,09 €	21 397,86 €
TOTAL FRAIS DE PERSONNEL	64 883,15 €	52 427,70 €	12 455,45 €
TOTAL CUMULÉ	97 093,10 €	63 239,79 €	33 853,31 €

Effectif Maternelle : 45

Effectif Elémentaire : 82

Soit par élève 1 405,33 € 412,85 €

Madame l'adjointe aux finances propose aussi d'appliquer un rabais de 20 % pour les communes de Fougères Agglomération :

Réfaction 20 % 281,07 € 82,57 €Participation demandée par élèves 1 124,26 € 330,28 €

En prenant en compte les dépenses de fonctionnement liées au personnel, aux bâtiments ainsi que les dépenses liées aux activités scolaires prises en charge par la commune pour tous les élèves, les coûts par élève sont les suivants :

- 1 405,33€ pour un élève en maternelle
- 412,85 € pour un élève en élémentaire

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'APPROUVER le bilan des dépenses réalisées sur l'année 2018 (incluant les fournitures scolaires et excluant les classes de découverte et arbre de Noël)
- de FIXER comme suit les participations des communes extérieures ayant des enfants scolarisés à l'école primaire publique pour l'année 2019/2020 et décide d'appliquer un abattement de 20 % pour les élèves en maternelle et en élémentaire pour les communes membres de « Fougères Agglomération », soit :
 - o 1 124,26 € en maternelle
 - o 330,28 € en élémentaire
- de DÉCIDER de demander pour les autres communes extérieures à Fougères Agglomération, le coût réel par élève, soit :
 - o 1 405,33 € pour un élève en maternelle
 - o 412,85 € pour un élève en élémentaire
 - o le domicile des élèves pris en compte est celui déclaré à la rentrée de septembre 2019

Les participations des communes extérieures sont ainsi définies :

Commune	Nombre d'élèves	Maternelle	Elémentaire	Total	Abattement 20 % Fougères Communauté	Total dû
FLEURIGNÉ	10	1 405,33 € x 3 élèves = 4 215,99 €	412,85 € x 7 élèves = 2 889,95 €	7 105,94 €	1 421,19 €	5 684,75 €
LA CHAPELLE JANSON	2	1 405,33 € x 1 élève = 1 405,33 €	412,85 € x 1 élève = 412,85 €	1 818,18 €	363,63 €	1 454,55 €
LE LOROUX	18	1 405,33 € x 6 élèves = 8 431,98 €	412,85 € x 12 élèves = 4 954,20 €	13 386,18 €	2 677,24 €	10 708,94 €
LANDÉAN	3	1 405,33 € x 2 élèves = 2 810,66 €	412,85 € x 1 élève = 412,85 €	3 223,51 €	644,70 €	2 578,81 €
SAINT ELLIER DU MAINE	6	1 405,33 € x 1 élève = 1 405,33 €	412,85 € x 5 élèves = 2 064,25 €	3 469,58 €	/	3 469,58 €
TOTAL	39	13 élèves soit 18 269,29 €	26 élèves soit 10 734,10 €	29 003,39 €	5 106,76€	23 896,63 €

Ecole primaire publique : contrat d'apprentissage

Monsieur le Maire expose :

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la Loi n°92-675 du 17 juillet 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage, à la formation professionnelle et modifiant le code du travail,

VU le Décret n°92-1258 du 30 novembre 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage et son expérimentation dans le secteur public,

VU le Décret n°93-162 du 2 février 1993, relatif à la rémunération des apprentis dans le secteur public non industriel et commercial,

VU la saisine du Comité Technique Paritaire.

CONSIDÉRANT que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans (sans limite d'âge supérieure d'entrée en formation concernant les travailleurs handicapés) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration ; que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre ;

CONSIDÉRANT que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de DÉCIDER de recourir au contrat d'apprentissage
- de DÉCIDE de conclure dès la rentrée scolaire 2019-2020, un contrat d'apprentissage
- conformément au tableau suivant :

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la Formation
ÉCOLE	1	CAP accompagnement éducatif petite enfance	2 ans

- de VALIDER que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal
- d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis

TC2L : attribution d'une subvention

Madame Madeleine BARBELETTE, Adjointe aux Finances, informe les élus de la création du club de tennis le TC 2 L Landéan-Laignelet.

Elle souligne qu'il y avait une baisse forte des adhérents au club GAZELEC à Laignelet et qu'il y avait des désirs de fusion au SC tennis de Landéan, d'où cette union.

Elle indique que la nouvelle association a démarré en septembre 2019.

Elle précise que la salle multi-activités et le cours extérieur près du terrain de football sont à la disposition du TC2L pour ses entraînements et les matches.

De plus, les équipes sont engagées en championnat. Des cours par niveaux seront donnés par un professeur diplômé d'Etat et par l'animateur de l'OCAS.

Elle fait part de la demande de subvention formulée par le bureau qui a pour co-présidents : Mme Annie COLAS et M. Jean-Marc GÉRAULT.

Madame BARBELETTE détaille les dépenses estimées par le club :

Dépenses :		Recettes :	
Inscriptions équipes :	90 €	Licences adultes :	960 €
Licences jeunes :	360 €	Licences jeunes :	600 €
Licences adultes :	160 €	Total	1 560 €
Educateur tennis (cours) :	810 €		
URSAFF Retraite :	400 €		
Frais divers :	500 €		
Balles championnat :	110 €		
Lancement cours enfants :	350 €		
Total :	2 780 €		

Elle indique qu'après étude en bureau municipal il est proposé d'attribuer une subvention au TC2L de 1 000 € pour le lancement de cette nouvelle association intercommunale.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité d'ATTRIBUER une subvention exceptionnelle de 1 000 € pour le démarrage du club de tennis TC2L.

Montant de la redevance d'occupation du domaine public pour les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz – Année 2019

Monsieur le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz a été actualisé par le décret du 25 avril 2007.

Il propose au Conseil, concernant les réseaux de distribution, de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public par application du taux de 100 % par rapport au plafond de 0.035 €/mètre de canalisation de distribution prévu au décret mentionné ci-dessus et sur la base des éléments de calcul suivants :

Formule de calcul = $(0,035 \times L + 100) \times TR$

Où, L est la longueur exprimée en mètre des canalisations de distribution de gaz naturel sous domaine public communal au 31 décembre de l'année précédente.

TR est le taux de revalorisation de la Redevance d'Occupation du Domaine Public Communal tenant compte de l'évolution de l'indice ingénierie depuis la parution du décret du 25 avril 2007.

Soit, pour la commune de Laignelet :

L = 4 524 m

TR = 1,24

D'où un montant de 320 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'ADOPTER les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution gaz
- de VALIDER le montant de 320 € pour l'année 2019

DIVERS

- **Point sur les chantiers :** M. Henri CHERBONNEL et M. Christian LAN, conseillers municipaux délégués, font un point des différents chantiers en cours.
 - Peinture sur pignons de bâtiments communaux : l'entreprise PASQUET est intervenue fin août pour ces travaux à l'atelier technique communal, à la mairie et à la salle multi-activités
 - Bureaux des secrétaires : l'entreprise PASQUET a posé les nouveaux sols en juillet
 - Résidence Intergénérationnelle : 7 entreprises interviennent actuellement, les T3 ont quasiment achevés. M. le Maire précise que la SA d'HLM Les Foyers a reçu plusieurs candidatures pour louer les logements, le potentiel est dépassé. Il rappelle que les dossiers seront étudiés en fonction des critères définis. Une liste des locataires sera arrêtée début octobre et les logements seront attribués fin octobre pour une prise de possession en décembre 2019 et janvier 2020
 - ZA la Massonnais : l'aire de lavage est ouverte, compte-tenu d'un arrêté préfectoral, il n'est pas autorisé d'utiliser les rouleaux actuellement. Concernant les entreprises : les ambulances/taxi et le garage VALLÉE, les travaux avancent bien. Le bornage sur le terrain CHANTREL a été effectué le 12/09/2019. M. le Maire souligne que plusieurs candidats se sont positionnés pour les derniers terrains à acquérir
 - Chemin de la Vigne : M. Gérard TIZON, adjoint à la voirie et aux affaires agricoles, indique que les travaux du chemin sont terminés. Des arbres ont été élagués pour permettre l'élargissement du chemin fin août. Le chemin est désormais propre, bien empierré et accessible. Il est désormais possible de se balader et de profiter de ce cadre bocager
 - Résidence du Clos d'Augustine : il est constaté que certains terrains non vendus ne sont pas entretenus. L'entreprise en charge du marché « espaces verts » n'a pas réalisé correctement l'opération. Il est demandé de prendre contact avec le cabinet TECAM, maître d'œuvre de cet aménagement
 - La Foucherais salle multi-activités : le terrain de boules est à faire. Il est nécessaire de trouver une solution pour empêcher le riverain d'abîmer les bordures et le domaine public avec ses engins
 - Chemin de la Pichonnais : les travaux d'effacement des réseaux se concrétisent. Les délais sont respectés. Cependant, un propriétaire riverain empêche pour l'instant la pose du transformateur
 - Résidence la Source : il est nécessaire de procéder au nettoyage d'une parcelle avant que l'entreprise SOTRAV effectue le remblayage
 - EHPAD : il est signalé un problème de visibilité à la sortie de l'EHPAD dû aux branches basses des arbres
 - Sentier européen : les arbres de ce sentier seront taillés pendant l'hiver
 - La Roulardière : il est nécessaire d'intervenir pour enlever les chardons et les ronces sur le terrain communal

- Local des infirmières : il reste à faire le marquage au sol pour le stationnement et la pose du panneau. L'activité a débuté en septembre
- Ecole : M. Gérard TIZON, adjoint à la voirie, indique que le SVFNe procèdera prochainement à l'installation des « pas » de couleur verte pour guider les enfants, le but est de les guider pour qu'ils traversent au bon endroit et empruntent au maximum les cheminements piétonniers. Il précise qu'un essai de plot a été mis en place à l'angle du trottoir bordant l'école, le bus doit emprunter la voie. Gérard BOITTIN doit poser le film de protection sur la vitre de la fenêtre du bureau de direction
- Salle multi-activités : M. le Maire souligne que les buts livrés posent des problèmes et qu'il convient de revoir la commande. L'école sollicite la salle le lundi après-midi, ce créneau est pris déjà par l'activité palet du Club des Agneaux. Il convient de trouver une autre solution pour l'école
- M. TIZON, adjoint à la voirie, indique que le potelet cassé situé face à la communauté des sœurs a été réparé par le SVFNe
- Cimetière : M. TIZON, adjoint en charge du cimetière, informe que le chantier de reprise de concessions est terminé. Il indique que l'entreprise TALIGOT fera une intervention avant la Toussaint pour apporter les finitions nécessaires aux travaux réalisés
- Atelier communal : la couverture sur le silo sera posée semaine n°39
- **Rentrée scolaire** : M. le Maire indique que malgré la hausse des effectifs en septembre par rapport à ceux annoncés en juin pour cette nouvelle rentrée, une classe a été fermée. Il est regretté le manque de mobilisation face à cette fermeture. Elle aurait pu être évitée, car des départs l'ont fragilisée
- **Personnel** : M. le Maire informe les élus que Mme Marylise LAIZÉ travaille de nouveau à l'école depuis la rentrée de septembre sur les temps périscolaires : cantine et garderie du soir. Il précise qu'elle intervient aussi à l'ALSH en tant qu'animatrice
M. le Maire informe les élus que le service technique accueille pendant 15 jours en septembre et 15 jours en octobre un stagiaire
- **SMICTOM** : M. le Maire rappelle que le SMICTOM gère la collecte et le traitement des déchets. Il fait part de la démarche de fusions des SMICTOM pour faire face aux plus grosses structures. Après avis contraires des Conseils d'Administration et annulation par Mme la Préfète, le projet de regroupement n'a pas abouti
- **Achat de matériel** : M. Henri CHERBONNEL, conseiller municipal délégué aux travaux, indique qu'une nouvelle débroussailleuse a été achetée. Il indique qu'il sera nécessaire de faire des achats complémentaires dès que possible. Monsieur le Maire souhaite une estimation pour la prochaine commission
- **Opération argent de poche** : M. le Maire informe qu'il y a eu 48 chantiers auxquels ont participé 11 jeunes, dont 2 nouveaux. Il souligne que le gouvernement s'interroge sur l'avenir de cette opération
- **Associations** : M. le Maire informe les élus que la réunion bilan avec les associations est programmée le mardi 01/10/2019 à 20 h à la salle d'animation. Il y sera évoqué notamment la préparation de téléthon

- **Installations classées pour la protection de l'environnement pour la demande présentée par la société SOFIVO** : M. Gérard TIZON, adjoint aux affaires agricoles, fait lecture des conclusions et de l'avis favorable du commissaire enquêteur sur la modification du plan d'épandage et l'extension présentées par la société SOFIVO
- **AOP camembert de Normandie** : M. le Maire présente le projet d'extension possible d'appellation d'origine protégée hors de Normandie, tout en étant à proximité. Il indique qu'il a été sollicité par des éleveurs de la commune qui sont intéressés et concernés par la race bovine normande. Il précise qu'il a écrit à l'INAO à Caen pour inscrire la commune de Laignelet
- **Comité de Jumelage** : M. le Maire dresse le bilan du séjour aux Pays-Bas dans la commune jumelée à Laignelet : Kedichem qui s'est bien passé et s'est déroulé dans une bonne ambiance. Il indique qu'il était présent parmi la trentaine de participants dont une dizaine était d'autres communes : Fougères, Parigné, notamment des enfants de l'extérieur. Il fait part du bon accueil assuré par le Maire de la commune nouvelle à laquelle appartient Kedichem. Il présente le panneau offert par la municipalité néerlandaise à la commune de Laignelet. M. le Maire invite les élus à réfléchir sur son emplacement. Il est évoqué de le mettre sur le même mur que le panneau du sentier européen. Il précise que l'hortensia offert par la municipalité de Laignelet a été planté en sa présence à côté de l'église de Kedichem. Il conclut que les personnes de Kedichem seront accueillies à Laignelet en 2020
- **Logement du presbytère** : M. Henri CHERBONNEL et M. Christian LAN, conseillers municipaux délégués, informent les élus que suite à une inondation constatée dans la cave du presbytère, il s'avère qu'il a fallu réparer le chauffe-eau de l'un des trois logements. Il est déploré l'état et l'entretien de ce logement
- **Prochaines dates de réunions** :
 - o 18/09 : ALSH à 20 h à Laignelet
 - o 19/09 : Assemblée générale Fougères Initiatives à 17 h 45 à la CCI
 - o 20/09 : Résidence du Clos d'Augustine à 8 h sur place avec M. DERIEUX de Tecam
 - o 24/09 : Bureau municipal à 20 h
 - o Tous les mardis : Réunion de chantier effacement des réseaux La Pichonnais à 11 h
 - o Tous les mercredis : Réunion de chantier de la Résidence Intergénérationnelle à 11 h
 - o 01/10 : Réunion des associations – téléthon à 20 à la salle d'animation
 - o 08/10 : Réunion PLU à 18 h 30
 - o 10/10 : Repas du CCAS à 12 h à la salle communale
 - o 17/10 : Conseil Municipal
 - o 19/10 : Rencontre d'un habitant au Val à 10 h et rencontre avec M. Evrard élagueur à 11 h
 - o 22/10 : Bureau municipal à 20 h
 - o 26/10 : Remise des prix du concours des maisons fleuries et accueil des nouveau-nés à 11 h à la salle d'animation
 - o 17/11 : Cérémonie du 11 novembre

La séance est close à 23 h 00.